

Troisième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

10 novembre 2009
Français
Original: anglais

Genève, 9 et 10 novembre 2009
Point 10 de l'ordre du jour
Examen de l'état et du fonctionnement du Protocole

Rapport sur la présentation de rapports nationaux

Soumis par le Coordonnateur¹ pour la présentation de rapports nationaux, conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de l'article 10 du Protocole, et le masque de saisie électronique passe-partout établi au titre de l'article 4

Additif

Amendement

Projet de guide sur la présentation de rapports nationaux au titre du Protocole V annexé à la Convention sur certaines armes classiques

Modifier comme suit la Formule A:

Formule A: Dispositions prises en application de l'article 3 du Protocole: enlèvement, retrait ou destruction des restes explosifs de guerre

Haute Partie contractante: **Nom de l'État présentant le rapport**

Renseignements pour la période allant du

.....
[jj/mm/aaaa]

au

.....
[jj/mm/aaaa]

¹ Conformément à la décision pertinente de la deuxième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, telle qu'elle figure au paragraphe 46 d) de son document final (CCW/P.V/CONF/2008/12), la coordination des débats relatifs à la présentation de rapports nationaux, conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de l'article 10 du Protocole, et au masque de saisie électronique passe-partout à utiliser pour appliquer l'article 4, a été assurée par M. Henrik Markuš, de la Slovaquie.

Dispositions prises en application de l'article 3

1. **Indiquez si l'État qui présente le rapport contrôle le territoire où se trouvent des restes explosifs de guerre (REG).**
2. **Si la réponse est oui:**
 - **Si vous le savez et si cela peut être utile, indiquez la cause de la pollution par les REG, par exemple:**
 - REG constitués de munitions non explosées;
 - Conflit armé à l'origine des REG;
 - REG constitués de munitions explosives abandonnées;
 - **Donnez des détails sur l'ampleur de la pollution:**
 - Indiquez les lieux géographiques où se trouvent des REG (références géographiques);
 - Décrivez les types de munitions qui causent la pollution;
 - S'ils sont connus et si cela est possible, indiquez ou examinez les risques humanitaires (effets possibles des REG sur la population civile, etc.).
 - **S'il y a lieu et si cela est possible, décrivez les mesures prises par l'État pour s'acquitter des responsabilités énoncées à l'article 3:**
 - Décrivez les mesures qui sont prises pour étudier et évaluer les menaces que font peser les REG;
 - Décrivez les mesures qui sont prises pour évaluer et hiérarchiser les besoins et les possibilités pratiques en matière de marquage, d'enlèvement, de retrait ou de destruction de REG;
 - Décrivez les mesures qui sont prises pour marquer et nettoyer les zones polluées et détruire les REG;
 - Présentez un calendrier pour l'évaluation des menaces que font peser les REG ainsi que pour les efforts, classés par ordre de priorité, visant à marquer, enlever, retirer ou détruire des REG;
 - Décrivez les mesures qui sont prises pour mobiliser les ressources afin d'exécuter les activités requises pour mettre en œuvre l'article 3;
 - Décrivez tout projet en cours visant à éliminer les risques découlant de la pollution par les REG;
 - Décrivez les normes appliquées pour mettre en œuvre l'article 3, y compris des normes internationales telles que les Normes internationales de l'action antimines (NILAM);
 - Indiquez qui sont les responsables de la coordination et de l'exécution des activités de marquage et de nettoyage (organismes internationaux ou privés, organisations gouvernementales, unité militaire, police, etc.);
 - **Indiquez les ressources disponibles pour les opérations de marquage et de nettoyage:**
 - **Allocations budgétaires pour le marquage et le nettoyage:**
 - Total des fonds déjà utilisés;
 - Estimation des ressources nécessaires pour nettoyer les zones polluées;
 - Mesures prises pour mobiliser les fonds provenant de tierces parties (aux niveaux international et national).
3. **Indiquez si des restes explosifs de guerre sont dus à des activités que l'État présentant le rapport a menées après l'entrée en vigueur du Protocole sur un territoire qui échappe (actuellement) à son contrôle. Si la réponse est oui et si cela est possible, indiquez le type d'assistance (technique, financière, matérielle, en nature ou en personnel) qui a été fourni à la fin du conflit armé pour faciliter le marquage, l'enlèvement, le retrait ou la destruction des REG, soit sur une base bilatérale, soit par l'intermédiaire d'un tiers choisi d'un commun accord.**

Tous autres renseignements utiles

- **Donnez des informations sur les opérations de nettoyage passées ou en cours.**
- **Donnez la liste des organisations qui fournissent un appui financier et technique ou un appui en personnel.**
- **Donnez la liste des références types.**